

## La QR-facture

La transformation en profondeur du trafic des paiements suisse est placée sous le signe de l'harmonisation et de la numérisation. La QR-facture jette les bases d'un traitement des paiements automatisé qui permet de minimiser les erreurs et, ainsi, de gagner en efficacité.

Les bulletins de versement orange et rouge actuels sont remplacés par une section paiement contenant un récépissé. Ils peuvent toutefois toujours être utilisés en parallèle pendant une phase de transition.

### Avantages pour l'émetteur des factures/le bénéficiaire:

- La section paiement peut être créée, complétée avec toutes les informations de facturation et imprimée de manière autonome. Il n'est donc plus nécessaire de commander des bulletins de versement vierges préimprimés.
- Les factures peuvent être établies en CHF ou en EUR.
- La qualité des données est optimisée car le code QR contient toutes les informations relatives au paiement, réduisant ainsi considérablement la charge de travail liée à la saisie manuelle.
- Les numéros de référence BVR peuvent toujours être utilisés.

### Avantages pour le destinataire des factures/le payeur:

- En scannant simplement le code QR, on peut importer automatiquement l'ensemble des informations de facturation et de paiement et les exploiter dans un logiciel de gestion des créanciers.
- Les informations nécessaires au traitement du paiement sont pré-enregistrées et simplifient le traitement via les divers canaux de paiement.
- Les informations relatives au paiement contenues dans le code QR apparaissent intégralement, sous forme lisible et vérifiable, dans la section paiement.

### Décryptage de la QR-facture

La QR-facture contient dans sa partie supérieure **A** un formulaire de facturation classique. Un récépissé est situé dans la partie inférieure gauche **B** et tient lieu d'attestation (quittance) en cas de versement en espèces à un office de poste. À droite se trouvent la section paiement **C** avec le Swiss QR Code **D** contenant toutes les données nécessaires, ainsi qu'une partie **E** où figurent les informations imprimées pour le paiement (détails à la page suivante).



### Les trois variantes de QR-facture

Il existe trois variantes différentes de QR-facture. Leur forme tient compte de la possibilité de traiter les paiements avec ou sans numéro de référence, comme pour les bulletins de versement rouge et orange. En fonction des besoins de l'émetteur ou du destinataire de la facture, des champs de données peuvent être utilisés, omis ou combinés.

## Variante avec numéro de référence (référence QR)

(remplace le bulletin de versement orange)

<b>Récépissé</b> Compte / Payable à CH44 3199 9123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Biel/Bienne  Référence 21 00000 00003 13947 14300 09017  Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Grosse Marktgasse 28 9400 Rorschach	<b>Section paiement</b>    Monnaie Montant CHF 1'949.75  Point de dépôt  Nom AV1: UV:UltraPay/005:12345 Nom AV2: XY:XYService/54321
---	--

**E**

## Variante sans numéro de référence

(remplace le bulletin de versement rouge)

<b>Récépissé</b> Compte / Payable à CH37 0900 0000 3044 4222 5 Armée du Salut Case postale 3001 Berne  Payable par (nom/adresse)  Monnaie Montant CHF  Point de dépôt	<b>Section paiement</b>    Monnaie Montant CHF  Point de dépôt
---	---

**E**

## Variante avec numéro de référence SCOR

(facturation au sein de la zone euro)

<b>Récépissé</b> Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Robert Schneider AG Rue du Lac 1268 2501 Biel/Bienne  Référence RF18 5390 0754 7034  Payable par Pia-Maria Rutschmann-Schnyder Marktgasse 28 79539 Lörach	<b>Section paiement</b>    Monnaie Montant EUR 1'949.75  Point de dépôt  Nom AV1: UV:UltraPay/005:12345 Nom AV2: XY:XYService/54321
---	--

**E**

### 1.1 Compte: IBAN QR

Dans le cadre de la facturation structurée, le nouvel IBAN QR remplace la procédure BVR avec les bulletins de versement orange. L'IBAN QR contient l'identification de l'établissement financier (par ex. Banque Cler: 30133) et le numéro de compte personnel. Il remplace l'actuel numéro d'identification BVRB. L'IBAN QR ne peut être utilisé qu'avec la **référence QR** [3].

### 1.2 Compte: IBAN

L'IBAN du compte du bénéficiaire (émetteur de la facture) actuel contient l'identification de l'établisse-

ment financier (par ex. Banque Cler: 8440) et le numéro de compte personnel.

### 2 Crédancier

Le créancier est à la fois le bénéficiaire de l'entrée de paiement et l'émetteur de la facture, dans la mesure où aucun créancier final n'est indiqué.

### 3 Référence QR

La référence QR (Ref Type QR-R) correspond à ce qui est aujourd'hui le numéro de référence BVR (26 caractères numériques suivis d'un chiffre de contrôle). Les émetteurs de factures peuvent toujours utiliser le numéro de référence BVR à 27 caractères en guise de référence QR. La référence QR ne peut être utilisée qu'avec l'**IBAN QR** [1.1]. Théoriquement, les 6 premières positions de la référence QR peuvent être attribuées librement par l'émetteur de factures. Il est toutefois recommandé d'utiliser pendant la phase de transition l'ID BVRB (s'il existe) à cet effet.

### 4 Informations supplémentaires

Les émetteurs de factures ont la possibilité de communiquer des informations supplémentaires aux destinataires des factures, notamment:

- Informations non structurées (par ex. motif du paiement, commentaires)
- Informations (de facturation) structurées (indications concernant le numéro et la date de la facture, la référence client, le numéro IDE, la TVA, les conditions de paiement, etc.). Ces informations facilitent en particulier le processus créanciers. À des fins d'harmonisation, l'association économique Swico a établi des définitions normalisées (<https://www.swico.ch/fr/connaissances/normes-et-standards/factures-qr/>).

### 5 Monnaie et montant

Les factures peuvent être établies en CHF ou en EUR. Une section paiement avec un montant en EUR peut ainsi être utilisée dans toute l'Europe. La monnaie doit impérativement y figurer, tandis que l'impression du montant est facultative, ce dernier pouvant être complété manuellement.

### 6 Procédures acceptées pour le paiement

Le paiement d'une QR-facture peut s'effectuer via un virement classique ou au moyen de procédures de paiement alternatives telles que l'eBill. L'émetteur de la facture précise dans la section paiement les procédures acceptées (jusqu'à deux indications max.).

### 7 Référence SCOR

En lieu et place de la référence QR, une Structured Creditor Reference (SCOR) standardisée peut également être utilisée dans le cadre du trafic international des paiements. L'utilisation d'une référence SCOR nécessite l'utilisation simultanée de l'**IBAN** [1.2].

# Cap sur la QR-facture!

## Destinataire de factures: recevoir et payer des QR-factures

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, vous recevrez progressivement de nouvelles QR-factures de la part de vos fournisseurs et prestataires de services. Pour leur règlement, vous disposez toujours des possibilités suivantes:

### a) Vous payez les factures entrantes via un ordre groupé easy (ordre papier)

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, vous pourrez remettre aussi bien les bulletins de versement actuels que les nouvelles QR-factures (uniquement la section paiement) pour procéder à leur règlement.

### b) Vous payez les factures entrantes dans l'E-Banking

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, vous pourrez payer les bulletins de versement actuels ainsi que les QR-factures au moyen de l'E-Banking et du Mobile Banking.

### c) Vous payez les factures entrantes via un logiciel de paiement

- Vérifiez le plus tôt possible vos données de base créanciers. Enregistrez les adresses de vos créanciers de manière structurée ou semi-structurée sur 2 lignes et saisissez les comptes des bénéficiaires au format IBAN ou, si vous le connaissez, au format IBAN QR.
- Vérifiez que votre logiciel financier actuel permet de traiter et de payer les QR-factures. Veuillez clarifier ce point avec votre fournisseur de logiciel.
- Pour optimiser le processus créanciers à l'aide d'informations supplémentaires sur le type de transaction, veuillez vous assurer que votre solution financière peut traiter le Bank Transaction Code (BTC) envoyé avec les messages camt. Plus d'infos sur:  
[https://www.iso20022.org/external\\_code\\_list.page](https://www.iso20022.org/external_code_list.page)

### d) Vous utilisez en outre un scanner de documents ou un lecteur pour importer les factures

- Vérifiez que votre scanner fonctionne également avec les codes QR. L'importation de l'ensemble des données s'effectuera désormais via la lecture du Swiss QR Code. Pendant la période de transition, vous pourrez toutefois continuer à lire les lignes de code des bulletins de versement. En tant que client de la Banque Cler, vous avez la possibilité d'obtenir à des conditions préférentielles des scanners de documents adaptés.

## Émetteur de factures: envoyer des QR-factures et comptabiliser les entrées de paiement

### a) Vous continuez d'utiliser les bulletins de versement rouge et orange pendant la période de transition

Les bulletins de versement rouge et orange actuels peuvent être commandés auprès de la banque jusqu'à nouvel ordre. Les QR-factures pourront être établies dans l'E-Banking à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### b) Vous utilisez un logiciel financier pour l'établissement des factures et le rapprochement des entrées de paiement

- Vérifiez le plus tôt possible vos données de base débiteurs. Enregistrez les adresses de vos débiteurs de manière structurée ou semi-structurée sur 2 lignes et saisissez les comptes des bénéficiaires au format IBAN ou, si vous le connaissez déjà, au format IBAN QR.
- Vérifiez que votre solution de facturation actuelle peut établir des QR-factures. Veuillez clarifier ce point avec votre fournisseur de logiciel.
- Assurez-vous auprès de votre partenaire logiciel que vous pouvez établir des QR-factures correctes sur le plan du contenu et de la forme (mise en page) et intégrer au code QR les informations nécessaires/souhaitées.
- Attention: en cas d'établissement de QR-factures sous forme papier, une perforation est obligatoire entre la partie supérieure contenant les indications relatives à la facture et la section paiement située dans la partie inférieure. Il convient d'utiliser à cet effet un papier spécifique, blanc et imprimable. La ligne de perforation doit y être correctement disposée.
- Le cas échéant, vous pouvez continuer de recevoir la notification électronique d'entrées de paiement sous forme d'enregistrement de crédit BVR de type 3 (V11). Vous avez actuellement la possibilité de passer au format camt.054 BVR. Avec l'introduction de la QR-facture, le passage au format camt.054 QRR (référence QR) est nécessaire.
- Assurez-vous que vous pouvez recevoir et traiter la notification électronique d'entrées de paiement que nous envoyons au format de message camt.054. Veuillez contacter à cet effet votre fournisseur de logiciel.
- Informez suffisamment tôt vos débiteurs avant le premier envoi de la QR-facture et indiquez les données de facturation QR devant être impérativement utilisées (y compris l'IBAN QR et la référence QR).
- Pendant la phase d'utilisation parallèle du BVR et de la QR-facture, assurez-vous d'indiquer votre ID BVRB actuel dans la première partie de la référence QR. En effet, des rejets de paiements et des crédits erronés risquent de se produire pendant cette phase si les QR-factures sont payées à tort en tant que BVR. Pour prévenir ces erreurs, il convient de conserver l'ID BVRB dans la référence QR au cours de cette période.